



Mairie de Abancourt

EXTRAIT des PROCÈS-VERBAUX
de PREMIÈRE CONSTATATION
DE CONCESSIONS FUNÉRAIRES EN ÉTAT D'ABANDON
CIMETIÈRE

Nous, DOR Jean-Louis, Maire d'Abancourt,

Agissant en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés par le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Conformément aux dispositions des articles L. 2223-17, L.2223-18 et R.2223-12 à R.2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Article L2223-17

Lorsque, après une période de trente ans, une concession a cessé d'être entretenue, le maire peut constater cet état d'abandon par procès-verbal porté à la connaissance du public et des familles.

Article L2223-18

Un décret en Conseil d'Etat fixe :

- 1° Les conditions dans lesquelles sont dressés les procès-verbaux constatant l'état d'abandon ;
- 2° Les modalités de la publicité qui doit être faite pour porter les procès-verbaux à la connaissance des familles et du public ;
- 3° Les mesures à prendre par les communes pour conserver les noms des personnes inhumées dans la concession et la réinhumation ou la crémation des ossements qui peuvent s'y trouver encore ;
- 4° Les conditions dans lesquelles les articles L. 2223-14 à L. 2223-17 sont applicables aux concessions des espaces pour le dépôt ou l'inhumation des urnes dans le cimetière.

Si, trois ans après cette publicité régulièrement effectuée, la concession est toujours en état d'abandon, le maire a la faculté de saisir le conseil municipal, qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non.

Dans l'affirmative, le maire peut prendre un arrêté prononçant la reprise par la commune des terrains affectés à cette concession.

Article R 2223-12

Conformément à l'article L. 2223-17, une concession perpétuelle ne peut être réputée en état d'abandon avant l'expiration d'un délai de trente ans à compter de l'acte de concession. La procédure prévue par les articles L.2223-4, R. 2223-13 à R. 2223-21 ne peut être engagée que dix ans après la dernière inhumation faite dans le terrain concédé.

Article R. 2223-13

L'état d'abandon est constaté par un procès-verbal dressé par le maire ou son délégué après transport sur les lieux en présence d'un fonctionnaire de police délégué par le chef de circonscription ou, à défaut de ce dernier, d'un garde-champêtre ou d'un policier municipal. Les descendants ou successeurs des concessionnaires, lorsque le maire a connaissance qu'il en existe encore, sont avisés un mois à l'avance, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, du jour et de l'heure auxquels a lieu la constatation. Ils sont invités à assister à la visite de la concession ou à se faire représenter. Il est éventuellement procédé de même à l'égard des personnes chargées de l'entretien de la concession. Dans le cas où la résidence des descendants ou successeurs des concessionnaires n'est pas connue, l'avis mentionné ci-dessus est affiché à la mairie ainsi qu'à la porte du cimetière.

Article R. 2223-14

Le procès-verbal :

- indique l'emplacement exact de la concession ;
- décrit avec précision l'état dans lequel elle se trouve ;
- mentionne, lorsque les indications nécessaires ont pu être obtenues, la date de l'acte de concession, le nom des parties qui ont figuré à cet acte, le nom de leurs ayants-droits et des défunts inhumés dans la concession.

Copie de l'acte de concession est jointe si possible au procès-verbal. Si l'acte de concession fait défaut, il est dressé par le maire un acte de notoriété constatant que la concession a été accordée depuis plus de trente ans. Le procès-verbal est signé par le maire et par les personnes qui, conformément à l'article R. 2223-13, ont assisté à la visite des lieux.

Lorsque les descendants ou successeurs des concessionnaires ou les personnes chargées de l'entretien de la tombe refusent de signer, il est fait mention spéciale de ce refus.

Article R. 2223-15

Lorsqu'il a connaissance de l'existence de descendants ou successeurs des concessionnaires, le maire leur notifie dans les huit jours copie du procès-verbal et les met en demeure de rétablir la concession en bon état d'entretien. La notification et la mise en demeure sont faites par une seule lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Article R. 2223-16

Dans le même délai de huit jours, des extraits de procès-verbal sont portés à la connaissance du public par voie d'affiches apposées durant un mois à la porte de la mairie, ainsi qu'à la porte du cimetière. Ces affiches sont renouvelées deux fois à quinze jours d'intervalle. Un certificat signé par le maire constate l'accomplissement de ces affichages. Il est annexé à l'original du procès-verbal.

Article R. 2223-17

Il est tenu dans chaque mairie une liste des concessions dont l'état d'abandon a été constaté conformément aux articles R. 2223-12 à R. 2223-16. Cette liste est déposée au bureau du conservateur du cimetière, si cet emploi existe, ainsi qu'à la préfecture et à la sous-préfecture.

Une inscription placée à l'entrée du cimetière indique les endroits où cette liste est déposée et mise à la disposition du public.

Article R. 2223-18

Après l'expiration du délai de trois ans prévu à l'article L. 2223-17, lorsque la concession est toujours en état d'abandon, un nouveau procès-verbal, dressé par le maire ou son délégué, dans les formes prévues par les articles R. 2223-13 et R. 2223-14, est notifié aux intéressés avec indication de la mesure qui doit être prise. Un mois après cette notification et conformément à l'article L. 2223-17, le maire a la faculté de saisir le conseil municipal qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non. Dans l'affirmative, le maire peut prendre l'arrêté prévu au troisième alinéa de l'article L. 2223-17.

Article R. 2223-19

L'arrêté du maire qui prononce la reprise des terrains affectés à une concession est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication et à sa notification.

Article R. 2223-20

Trente jours après la publication et la notification de l'arrêté, le maire peut faire enlever les matériaux des monuments et emblèmes funéraires restés sur la concession. Il fait procéder à l'exhumation des restes des personnes inhumées. Pour chaque concession, ces restes sont réunis dans un cercueil de dimensions appropriées.

Article R. 2223-21

Les terrains occupés par les concessions reprises peuvent faire l'objet d'un nouveau contrat de concession seulement lorsque les prescriptions des articles L. 2223-4, R. 2223-6, R. 2223-19 et R. 2223-20 ont été observées.

Article R. 2223-22

Les articles L. 2223-4, R. 2223-12 à R. 2223-21 ne dérogent pas aux dispositions qui régissent les sépultures militaires. Lorsqu'une personne dont l'acte de décès porte la mention " Mort pour la France " régulièrement inscrite a été inhumée dans une concession perpétuelle ou centenaire, celle-ci ne peut faire l'objet d'une reprise avant l'expiration d'un délai de cinquante ans à compter de la date de l'inhumation. Cette disposition ne s'applique pas dans le cas où vient à expirer au cours des cinquante ans une concession centenaire.

Article R. 2223-23

Une concession centenaire ou perpétuelle ne peut faire l'objet d'une reprise lorsque la commune ou un établissement public est dans l'obligation de l'entretenir en exécution d'une donation ou d'une disposition testamentaire régulièrement acceptée.

Conformément à notre avis du 2 septembre 2021, affiché durant un mois à la Mairie et au panneau d'affichage du cimetière ; et conformément à notre courrier du 2 septembre 2021 notifié aux descendants, successeurs, ou personnes chargées de l'entretien des sépultures, dans la mesure où il a été possible d'en découvrir les coordonnées.

Nous nous sommes rendus au Cimetière d'Abancourt le 30 octobre 2021 accompagné de Monsieur LECUIR Gérard, Adjoint au Maire, pour y constater l'état d'abandon des concessions désignées ci-après, et avons dressé sur place le procès-verbal de constat d'abandon pour chacun d'elles :

N° : A-01-001

Concédé à : M. WARGNIEZ

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : non connue(s)

↳ **Sépulture comportant une pierre tombale fissurée en plusieurs endroits et envahie de mousses et lichens – Aucune inscription visible.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : A-01-002

Concédé à : Mme DELEUZE née LEULIER

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : FONTAINE épouse LEULIER (13/03/1839 – 01/05/1902)

↳ **Pierre tombale sur sol, envahie de mousse, affaissée d'un côté attestant d'un effondrement partiel de la tombe. Une croix rongée par la rouille – aucune inscription visible.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : A-02-004

Concédé à : M. MAGNIEZ Armand

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : MAGNIEZ Armand (1900-1978)

PETINOT Edouard (décédé le 15/01/1897)

↳ **Monument entouré d'une grille en fer forgé fortement dégradée par la rouille. Pierre et socle envahis par la mousse.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : A-02-006

Concédé à : M. DAGUE Louis

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : DAGUE Louis (décédé en 1895)

↳ **Pierre effritée entourée d'une grille en fer forgé très dégradée par la rouille. Socle détruit partiellement.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : A-02-007

Concédé à : LAMBERT - COSSARD

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : non connue(s)

↳ **Pierre tombale dégradée et envahie de mousse, posée sur entourage de briques cassées ou dispersées partiellement.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : A-02-008

Concédé à : Famille LAMBERT GENTY

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : non connue(s)

↳ **Tombeau en pierre fissuré et envahi de mousse. Socle en briques fortement dégradé. Deux vases en fer forgé corrodés.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : A-02-009

Concédé à : M. LAMBERT

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : non connue(s)

↳ **Tombeau en pierre, fissuré et envahi de mousse et lichens – aucune inscription visible.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : A-02-010

Concédé à : M. LEUILLER

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : non connue(s)

↳ **Tombe constituée d'une pierre et d'un bloc maçonné totalement dégradé. Socle en briques détruites et dispersées. Mousses et lichens.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : A-03-011/012

Concédé à : Famille LEQUEN

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : non connue(s)

↳ **Monument funéraire. Porte d'accès rongé par la rouille, verrouillée. Intérieur à l'abandon. Vitrail arrière cassé.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : A-03-013

Concédé à : Mme BAUDRY née DANGREVILLE

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : DENGREVILLE Amélie (décédée le 25/07/1919)

↳ **Tombe constituée d'une pierre dégradée et envahie de lichens. Croix posée sur la pierre cassé et croix en fer forgé dégradée par la rouille.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : A-03-014

Concédé à : M. LECOCQ

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : 3 personnes inhumées (inconnues) en 1888, en 1917 et en 1918

↳ **Pierre tombale en pierre dégradée. Socle en briques cassé partiellement effondré.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : A-03-015

Concédé à : Mme PITEUX Gabrielle

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : PITEUX Gabrielle (née en 1879, décédée le 08/12/1918)

↳ **Tombe en pierre fissurée, envahie de lichens.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : A-03-016

Concédé à : M. BAUDRY René

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : BAUDRY René (décédé le 21/10/1918)

BAUDRY (né en 1882, décédé en 1922)

↳ **Pierre tombale brisée. Porte-croix en pierre dont la croix a disparue. Entourage en fer forgé fortement dégradé par la rouille.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : A-03-017

Concédé à : M. DESHAYES

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : non connue(s)

↳ **Pierre tombale en pierre, très dégradée et cassée (deux blocs brisés sont posés sur la pierre).
Effondrement partiel du caveau.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : A-04-021

Concédé à : Famille BOURGEOIS - TORCHY

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : probablement 3 inhumés non connus

↳ **Pierre tombale dégradée, envahie de mousse et de lichens. Trois croix en fer fortement endommagées. Stèle dégradée et socle dégradé.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : A-04-022/023

Concédé à : M. BEURAIN

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : non connue(s)

↳ **Contour de la tombe fortement endommagé. Stèle très délabrée. Rambarde en fer forgé rongée par la rouille dont certains éléments ont disparus.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : A-04-024

Concédé à : Mme WATTEBLED née MABILLE

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : WATTEBLED née MABILLE Adèle (décédée le 21/06/1932)
GELLE Adolphe (1846)
LESUEUR Adèle (1857)

↳ **Pierre tombale envahie de lichens. Croix en fer très corrodée par la rouille.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : A-06-030/031/032/033

Concédé à : Mme LAMBERT née DELYE

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : LAMBERT née DELYE Eugénie-Victoire (née le 05/06/1833, décédée le 06/09/1903)
LAMBERT née HAUDEBOUT Adeline (décédée le 30/09/1872)

LAMBERT Francis (né le 11/09/1851, décédé le 22/05/1928)
HAUDEBOURT Caroline Eugénie (décédé le 30/09/1872)
LAMBERT Alexandre (décédé le 21/05/1868)
Probablement 6 inhumés de plus.

↳ **Tombeau collectif constitué d'une pierre tombale de grandes dimensions, très dégradée.
Pourtour en fer forgé très dégradé, rouillé et effondré en partie.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : A-017-118

Concédé à : INCONNU

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : non connue(s)

↳ **Tombe enfant en état manifeste d'abandon envahie par mousses et lichens.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

~~**N° : A 17 119**~~

~~Concédé à : M. AGIER Emile~~

~~Acte de concession du : 21/04/1997 – Durée : perpétuelle~~

~~Personne(s) inhumée(s) : non connue(s)~~

~~↳ **Etat manifeste d'abandon. Pierre tombale dégradée et cassée.**~~

~~Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.~~

N° : A-17-120

Concédé à : INCONNU

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : non connue(s)

↳ **Etat manifeste d'abandon. Pierre tombale très dégradée et cassée, sur caveau en partie affaissé.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : A-17-121

Concédé à : M. LEVEQUE Louis

Acte de concession du : ?/ ?/1882 – Durée : perpétuelle

Personne(s) inhumée(s) : LEVEQUE Eugénie (née le 27/09/1815, décédée le 04/07/1884)

LEVEQUE Louis Elie (né le 16/12/1809, décédé le 16/04/1886)

↳ **Monument funéraire en état d'abandon. Menace ruine, assise présentant des désordres importants. Intérieur totalement dégradé, porte descellée.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : B-01-001

Concédé à : Mme BIHOREL née LECUYER

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : BIHOREL née LECUYER Ismérie (née en 1843, décédée le 06/03/1903
JAMIN Henri (décédé le 25/03/1896 à 4 mois)

↳ **Tombeau totalement détruit.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : B-01-002

Concédé à : MAGNIER – SONNET

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : non connue(s)

↳ **Tombeau en état d'abandon envahi par le lichen.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : B-01-003/004

Concédé à : BIHOREL – JAMIN

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : non connue(s)

↳ **Il existe quelques vestiges de pierres. Pourtour en fer forgé totalement rouillé.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : B-01-005/006

Concédé à : M. MABILLE

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : non connue(s), un décès en 1913.

↳ **Tombe en pierre envahie par la mousse et lichens, dangereuse car s'effondrant d'un côté.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : B-02-008

Concédé à : Mme HELLUIN Céline

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : HELLUIN Désiré (décédé en 1911)
HELLUIN Céline (décédée en 1927)

↳ **Socle de la tombe totalement brisé. Tombe envahie par la mousse et lichens avec effondrement partiel**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : B-02-009

Concédé à : M. LEFEVRE

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : LEFEVRE (décédé en 1938)

☛ **Tombe dangereuse (ferrailage apparent). En état de destruction avancée.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : B-02-010/011/012/013

Concédé à : ROBERT - MENESTRIER

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : ROBERT née MENESTRIER Eugénie (née le 12/05/1868, décédée le 01/04/1900)

MENESTRIER Pierre Etienne Léonard Donat

ROBERT Emile (né en 1858, décédé en 1916)

MENESTRIER Paul (né en 1876, décédé en 1955)

☛ **Grande tombe collective manifestement à l'abandon. Envahie de mousse et lichens.
Dalle maçonnée très dégradée.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : B-03-014

Concédé à : M. HAUDOIRE Maurice

Acte de concession du : 15/11/1943 – Durée : 100 ans

Personne(s) inhumée(s) : HAUDOIRE née DONNEFOY (née le 01/05/1909, décédée le 19/07/1943)

HAUDOIRE Maurice Bernard

☛ **Pierre tombale envahie pour mousse et lichens. Aucun signe apparent de visite.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : B-03-015

Concédé à : M. VOYMENT de SAINT-MICHEL

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : non connue(s)

☛ **Socle en briques très dégradé. Contour en fer forgé très corrodé.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : B-03-017

Concédé à : M. HENRY Maurice

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : HENRY Denis (décédé le 04/02/1878)

☛ **Pierre tombale brisée en deux endroits et socle désolidarisé. Croix en fer forgé très corrodé par la rouille.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : B-03-018

Concédé à : DESHAYES - DUVAL

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : non connue(s)

↳ **Tombe à l'abandon. Socle brisé en plusieurs endroits. Pierre tombale envahie par les lichens.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : B-04-022/023/024

Concédé à : PESTEL - FORESTIER

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : FORESTIER née MABILLE Désirée (née en 1789, décédée le 17/01/1879)

PESTEL Louis Waning (décédé le 06/02/1892)

FORESTIER Pierre François (né en 1778, décédé le 22/10/1867)

↳ **Tombeau familial d'environ 4mx2m. terre battue ceint d'une bordure béton dégradée et barrière en fer forgé très corrodée.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : B-05-033

Concédé à : INCONNU

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : non connue(s)

↳ **Pierre tombale totalement dégradée sur tombeau en état d'affaissement.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : B-05-034

Concédé à : M. LAMBERT Gédéon

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : LAMBERT Gédéon (né en 1877, décédé ?)

DROUET Julienne (née en 1873, décédée en 1962)

↳ **Caveau en pierre envahi par les lichens et mousses.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : B-05-035/036

Concédé à : Famille LAMBERT

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : non connue(s)

↳ **Tombeau en pierre envahi par mousses et lichens, cerné par une barrière en fer forgé totalement corrodé.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : B-06-037

Concédé à : Mme FRIQUET Jeanne née DONETTE

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : FRIQUET Georges Maurice (né le 19/06/1897, décédé le 24/11/1975)

FRIQUET Jeanne née DONETTE (né en 1908, décédée en 1989)

↳ **Pierre tombale en état d'effritement avancée envahie par mousses et lichens.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : B-06-039

Concédé à : HUMBERT

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : non connue(s)

↳ **Caveau affaissé.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : B-06-040

Concédé à : INCONNU

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : non connue(s)

↳ **Caveau en état de désordre total. Affaissement, fer forgé totalement corrodé.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

N° : B-06-041

Concédé à : M. GALLEMAN

Acte de concession du : inconnu

Personne(s) inhumée(s) : non connue(s)

↳ **Pierre tombale envahie par mousses et lichens, état manifeste d'abandon.**

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis de convocation.

afin d'envisager la reprise éventuelle par la commune de ces concessions en état d'abandon.

Extrait de ces procès-verbaux sera affiché durant un mois aux portes de la Mairie et du cimetière. Ils seront d'autre part, s'ils sont connus, notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de huit jours, aux concessionnaires ou à leurs ayants-droits ou représentants qui se sont fait connaître, avec mise en demeure d'avoir à rétablir la concession en bon état d'entretien.

Le délai de trois ans fixé pour la reprise de concessions commencera à courir à partir de la date d'expiration d'affichage du présent extrait.

Dans chacun des cas précédents, le délai de trois ans expiré, si les concessions sont toujours en état d'abandon, un nouveau procès-verbal de constatation sera dressé et notifié aux concessionnaires ou à leurs ayants droit connus, avec indication des mesures de reprise envisagées par la loi.

Dressé à ABANCOURT, le 30 octobre 2021

Signatures des personnes présentes :

DOR Jean-Louis, Maire

LECUIR Gérard, Adjoint au Maire

